



**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC SEPT-ÎLES INC.
3309, Chemin du lac Sept-Îles
Saint-Raymond, Q.C. G3L 2S3**

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008
tenue le 9 août 2009, à 9h30
au Centre communautaire du Lac Sept-îles

1.- Ouverture de l'assemblée

Ginette Charette, présidente de l'APLSI informe l'assemblée que 30 membres en règle ont signé le registre des présences. Puisque la présence de 25 membres est requise pour établir le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée générale, elle déclare la trente-sixième assemblée générale annuelle officiellement ouverte et présente à l'assemblée les membres présents du Bureau de direction.

2.-Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Anne Saint-Gelais, appuyée par Jacques A Bilodeau, propose Ginette Charette pour agir comme présidente d'assemblée et André Martin comme secrétaire.

Résolu à l'unanimité

3.- Adoption de l'ordre du jour

Alain Bardenet, appuyé par Georges Paradis, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

Résolu à l'unanimité

4.- Procès verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Denis Cayer, appuyé par Marcel Paré, propose de ne pas faire la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 août 2008 étant donné qu'il a été reproduit dans l'Alouette 2009 et également d'accepter le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tel que déposé.

Monsieur Paul Desrochers propose alors une modification au troisième paragraphe du point 6 portant sur les états financiers 2007. Pour une meilleure compréhension, la dernière phrase de ce paragraphe devrait se lire comme suit : Il indique que les surplus accumulés **non affectés** ont diminué étant donné, entre autre, que les quais ont été remplacés représentant un montant de près de 18 000.00\$.

Résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal tel qu'amendé.

5.- Rapport du bureau de direction

Ginette Charrette souligne, en début de présentation, que le rapport du Bureau de direction a été distribué aux membres présents en même temps que l'ordre du jour. Elle remercie de leur dévouement les directeurs et directrices pour le temps précieux qu'ils ont consacré aux dossiers de l'APLSI et précise que le bureau de direction s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année et que le comité exécutif a tenu 4 réunions.

En cours d'année trois démissions sont survenues : Lucie Coulombe, le 15 janvier 2009 a été remplacée par Serge Thibault, Lucie Tremblay a démissionné le 5 mars et n'a pas été remplacée, enfin Pierre Asselin qui a démissionné le 4 mai a été remplacé par Mathieu Godin.

Elle rappelle que les **objectifs poursuivis en 2008-2009** consistaient à :

- Maintenir la pérennité des installations du centre communautaire, nouvelle appellation plus appropriée remplaçant celle du club nautique, en y effectuant les réparations urgentes;
- Ne pas se prévaloir du pouvoir d'emprunt voté l'an passé mais d'attendre plutôt en 2010 pour d'une part inventorier la possibilité d'obtention de subventions couvrant les réparations majeures et d'autre part pour évaluer la capacité de remboursement en tenant compte des revenus de cette année;
- Déployer d'autres activités génératrices de revenus;
- Poursuivre le plan d'action environnemental;
- Maintenir la qualité de la gestion;
- Recruter des membres apportant une expertise à l'APLSI.

Ginette Charrette informe aussi l'assemblée que le Bureau de direction s'est doté en cours d'année d'**un code d'éthique** qui énonce les responsabilités, les devoirs et obligations des directeurs et qui oblige la dénonciation d'un conflit d'intérêt lors de la prise de décision. Ce code d'éthique est reproduit sur le site internet de l'Association.

Au chapitre des relations avec la Ville, les élus municipaux ont été rencontrés à quelques reprises. Les relations sont plus cordiales et la municipalité nous considère maintenant comme partenaire. En plus de la création du comité conjoint sur l'environnement dont il sera question plus loin, les discussions ont surtout porté sur :

- La taxation pour laquelle nous avons constaté que la municipalité n'a pas le choix d'appliquer les règles provinciales malgré les impacts négatifs pour les résidences situées sur le bord d'un cours d'eau;
- Au sujet de la protection contre les incendies, une simulation d'urgence est faite chaque année, sur les îles, pour évaluer et améliorer les méthodes des services d'urgence;
- Pour les bacs à ordures, surtout ceux devant l'église, on continue d'observer que certains résidents les utilisent pour y disposer des rebus autres que les ordures ménagères. La municipalité voulait les retirer. Nous avons plutôt négocié leur déplacement loin de la rue mais si la situation ne s'améliore pas d'autres mesures seront prises.
- Au sujet de la route, la municipalité continue son programme de réfection en réparant cette année le tronçon entre le centre communautaire et la décharge du lac. L'amélioration de l'éclairage est toujours dans les projets du maire et nous l'espérons pour l'an prochain.

- Après plus de trois ans de négociation, le protocole d'entente avec la municipalité a été signé. Ce protocole est valable pour cinq ans et nous garantit l'octroi d'une subvention annuelle de 7 500\$ en échange de l'accès de la population raymondoise à notre centre communautaire. Nous demeurons toujours propriétaires et gestionnaires des installations, la municipalité n'a aucun droit de regard sur notre administration. Les résidents de Saint-Raymond pourront louer la salle mais la priorité sera accordée aux membres. De même, il leur sera possible de mettre à l'eau des embarcations non motorisées (canot, kayak ou planche à voile) à partir d'un point de mise à l'eau situé près de la pompe à essence en respectant le gabarit libre entre les deux poteaux prévus à cette fin. La rampe de mise à l'eau pour les bateaux demeure à l'usage exclusif des membres de l'APLSI.

Les installations du Club nautique :

Les travaux entrepris cette année ont consisté à faire les réparations urgentes et à rafraichir l'intérieur du centre communautaire :

- Déplacement et nouvel aménagement du bar;
- Installation de panneaux d'insonorisation pour tenter de diminuer le bruit;
- Obtention par Mme Cayer du don d'un nouveau réfrigérateur;
- Création d'un café internet avec la collaboration d'un directeur (Serge Thibault) qui a fourni l'ordinateur et de Déry Télécom qui fournit gratuitement le service.
- Installation de plaques de granit pour rendre sécuritaire la descente à bateaux.

De plus, la réfection de la toiture sera entreprise à l'automne 2009; le coût sera en grande partie absorbé par la subvention de 7 500\$ reçue de la municipalité suite à la signature du protocole d'entente.

Les activités et services de l'APLSI

Encore cette année, les membres du bureau de direction ont organisé des activités pour votre bénéfice. Les activités hivernales (ski de fond et raquettes), les vendredis 5 à 7, la journée d'ouverture qui a été revue dans le but d'attirer plus de jeunes, la bibliothèque et la foire du livre, le souper estival, le tennis et très bientôt la pétanque.

Dans l'ensemble la présidente se dit satisfaite du taux de participation pour les activités estivales mais un peu déçue de la faible participation à la partie sportive des activités hivernales.

La gestion estivale du centre communautaire a été confiée encore cette année au Manoir du Lac Sept-Îles et le bureau de direction est très satisfait du service offert par les deux gardiennes de cette année.

L'APLSI est maintenant doté d'un nouvel outil de communication : notre site Internet grâce à l'initiative de notre directeur Georges Paradis. Monsieur Paradis indique alors que, depuis sa création, le site a été consulté par 250 visiteurs différents chaque mois, qui en moyenne effectuent trois visites par mois.

Le recrutement et les fonds dédiés

Grâce au travail assidu de notre premier vice-président, Jacques-A. Bilodeau, l'APLSI réussit à rejoindre la majorité des résidents et à recruter une partie des nouveaux arrivants au lac. On a

réussi à recruter d'anciens membres qui ont pris à nouveau leur carte de membres après un arrêt d'une ou plusieurs années. Malgré qu'au 2 août 2009 on constate une perte globale de 9 membres par rapport à l'an dernier, on note que 25 nouveaux membres se sont ajoutés. On souligne l'importance de répondre dès le premier avis de cotisation afin d'éviter les coûts d'un second envoi.

Pour le fonds d'ensemencement, on a recueilli 3 355\$ soit une augmentation de près de 10% par rapport à l'an dernier. En 2009, on a ensemencé en mai pour 2 000\$ soit environ 700 truites de 13 à 14 pouces. Est venu s'ajouter au début de juillet un second ensemencement (1 000\$) de 333 truites de 13 à 16 pouces.

Le fonds d'immobilisation a recueilli 2 935\$, une diminution d'environ 12 % par rapport à l'an dernier.

Le dossier environnement

La présidente cède la parole à Michel Fleury, responsable du comité sur l'environnement, qui dresse un tableau des principales activités de ce comité. Au cours de sa présentation, monsieur Fleury insiste sur les points suivants :

- -L'APLSI continue à participer au Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEP.
- Deux réunions d'information et de sensibilisation ont été tenues en juin 2009. La première, portant sur l'expérience vécue au Lac Sergent, regroupait 9 personnes et la seconde, faisant le bilan des activités du comité et portant sur les résultats du sondage, a regroupé 26 personnes.
- Un sondage sur les mesures proposées au plan d'action a été réalisé à l'hiver 2009 avec la collaboration bénévole d'André Martin, que monsieur Fleury remercie pour le travail réalisé. Les résultats de ce sondage prouvent hors de tout doute que la très grande majorité des résidents du lac Sept-Îles sont d'accord avec les orientations du plan triennal et approuvent les mesures qui y sont proposées. Les résultats ont été présentés aux élus municipaux lors d'une réunion du conseil municipal. Les élus ont eu l'occasion de constater que les résidents du lac appuient majoritairement les mesures mises de l'avant par l'APLSI et ont signifié leur accord pour en faciliter l'application.
- Le comité conjoint regroupant des élus municipaux et des membres du comité environnement, créé en 2008, a poursuivi son travail. Ce comité vise à promouvoir des actions conjointes APLSI-Ville de Saint-Raymond dans la poursuite des objectifs du plan triennal en environnement. Il est composé pour la Ville des conseillers Denis Gingras et Jacquelin Génois et du directeur du service d'Urbanisme, Pierre Désy et pour l'APLSI, de Jacques Plamondon et Michel Fleury. Déjà, en avril 2008, la municipalité a accepté de considérer la possibilité d'adopter des règlements pour assurer la renaturalisation des rives, la vidange périodique des fosses septiques et le contrôle des embarcations. Les travaux du comité conjoint ont porté en 2009 sur les meilleures façons de concrétiser ces orientations à la lumière des résultats du sondage. On s'oriente vers des mesures plus permanentes d'encadrement avec l'aide de la Ville :

Ainsi, au sujet de la naturalisation des rives, on doit éviter les erreurs des dernières années, car la distribution des plans n'a pas connu le succès qui aurait permis de

renaturaliser les rives dans un avenir acceptable. On s'oriente plutôt vers un projet de demande de subventions qui faciliterait la tâche aux riverains : des experts seraient à leur service pour élaborer un plan d'aménagement de la bande riveraine de 5 mètres. Ce plan devrait être par la suite proposé à la Ville pour approbation. Les plantations pour réaliser ce plan d'aménagement seraient offertes à prix réduits.

Au sujet des installations septiques, on souhaite que la réglementation prévoit un inspecteur municipal pour coordonner l'opération.

Au sujet du contrôle des embarcations motorisées, on est présentement en période d'observation. Un nouveau code d'éthique a été proposé cette année afin de réduire l'impact de la circulation de ces embarcations sur l'environnement et les eaux du lac. Son application demeure volontaire mais d'autres mesures pourraient être envisagées si cette application volontaire n'engendrait pas les effets recherchés.

Au niveau de la gestion du barrage, on est dans l'attente des résultats de l'étude en cours réalisée par la firme Roche concernant l'état du barrage et les risques qu'il comporte. Si les résultats de cette étude remise au Centre Hydrique du Québec amènent à modifier le barrage, la Ville devra s'y conformer. C'est à ce moment qu'on pourra entrevoir la possibilité de changer la méthode d'évacuation du surplus des eaux.

En terminant, monsieur Fleury indique que le comité de l'environnement vit cette année une période de transition. On est rendu à la dernière année de l'application du plan triennal et, compte tenu des étapes qu'il reste à franchir, une réorientation sera proposée à l'automne. Il faut tenir compte que la situation des eaux du lac n'est pas encore alarmante, on observe toutefois un vieillissement; il faut entrevoir des mesures préventives plutôt que correctrices.

Dépôt du rapport du Bureau de direction

Sur proposition de Bernard Montpetit, secondé par Denis Cayer, l'assemblée des membres accepte le dépôt du rapport 2008-2009 du bureau de direction de l'APLSI.

6.- Rapport et acceptation des états financiers 2008

Les états financiers au 31 décembre 2008 ont été remis aux participants lors de l'inscription. La présidente remercie Jacques Proulx qui a accepté bénévolement d'analyser les résultats financiers et de préparer leur présentation. Elle souligne également le travail réalisé par notre trésorière, Anne St-Gelais.

Jacques Proulx indique à l'assemblée que les revenus du fonds d'administration générale totalisent 109 567\$ et les dépenses 99 177\$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 10 390\$ comparativement à 4 265\$ en 2007.

Les principales sources de revenus sont la cotisation des membres, l'opération du bar et la vente de produits pétroliers. Au 31 décembre 2007, les actifs totalisent 16 353\$ et la valeur des immobilisations est établie à 318 918\$.

Jacques Proulx indique que pour les produits pétroliers il est difficile de quantifier le montant qui doit apparaître à l'inventaire puisqu'on observe une fluctuation très forte dans le prix de l'essence. Ainsi, au début de cette année, il restait une quantité assez forte d'essence qu'on a du

vendre en bas du prix d'acquisition de l'an dernier pour pouvoir s'ajuster au prix du marché de ce printemps.

Un membre suggère alors qu'on adopte la solution en vigueur il y a quelques années d'offrir aux membres de venir s'approvisionner en essence avant de fermer la pompe, évitant ainsi de conserver un surplus important dans le réservoir.

Un membre constate que le service de carte de crédit est très coûteux si on tient compte de l'augmentation des frais bancaires et du coût d'une ligne téléphonique dédiée. Un directeur indique qu'on n'a pas véritablement le choix, que ce soit pour l'essence ou pour le bar puisque 50% des usagers utilisent une carte de crédit ou une carte de débit.

7 Rapport du comité de surveillance

Paul H.Desrochers, au nom du comité de surveillance, mentionne à l'assemblée que les livres de la corporation sont tenues selon les règles de l'art, que les contrôles ajoutés au cours des dernières années vont au-delà des attentes et que les décisions prises par le bureau de direction sont toutes relatées dans les procès verbaux.

Il mentionne que les décisions concernant les dépenses importantes sont justifiées par la nécessité d'avoir des équipements conformes. Ainsi, le perçage d'un puits artésien a été nécessité par le fait que le centre communautaire était approvisionné par de l'eau non potable. De même, la restauration complète des installations septiques a été rendu nécessaire par le fait que l'ancienne installation n'était plus efficace. Toutes les décisions prises par Pierre Gauvin, directeur chargé de la supervision des travaux l'ont été dans le meilleur intérêt de l'Association.

Enfin il adresse des félicitations à Anne St-Gelais, trésorière ainsi qu'aux membres du bureau de direction pour le travail accompli et la rigueur apportée au contrôle des finances de la corporation.

Suite aux discussions et aux commentaires du comité de surveillance, l'acceptation des états financiers au 31 décembre 2008 tel que présentés est proposée par Marcel Paré appuyé par Denis Cayer

Résolu à l'unanimité.

8.- Nomination des membres du comité de surveillance pour l'exercice 2007

Paul H Desrochers, Gilles Hardy et André Martin acceptent de poursuivre leur travail pour la prochaine année.

Michel Fleury appuyé par Anne Saint-Gelais, propose que le comité de vérification pour l'année financière 2009 soit formé de Paul H. Desrochers, Gilles Hardy et André Martin.

Résolu à l'unanimité

9- Quittance des directeurs pour les gestes posés

Sur une proposition de Antoine Lacoursière, appuyé par Paul Desrochers, quittance est donnée aux membres du bureau de direction pour toutes les décisions prises et pour tous les gestes posés

au cours de la dernière année. Des félicitations et des remerciements sont également adressés aux membres du bureau de direction et à son président pour le travail accompli.

10.- Questions, commentaires et suggestions

- a) Nouvelle appellation de Centre communautaire: Un participant s'interroge sur la nécessité du changement d'appellation du Club nautique. Il indique qu'il existe déjà un centre communautaire à Saint-Raymond et que plusieurs parcs sont désignés par des noms de personnes marquantes pour la communauté. Il rappelle l'engagement pris antérieurement par le maire d'aider à maintenir notre centre en bon état. Il suggère de mieux qualifier notre centre communautaire soit par un nom d'une personne marquante de notre communauté soit en y ajoutant tout simplement « du lac Sept-Îles ». Un membre du bureau de direction souligne que l'appellation centre communautaire a été adoptée afin de mieux refléter l'ensemble des activités offertes par l'APLSI et qu'il s'agit d'un compromis permettant à la Ville de nous verser une subvention mais il est d'avis que le prochain bureau de direction devrait continuer sa réflexion afin d'adopter une appellation distinctive.
- b) État des tennis: Un participant suggère qu'on consacre des fonds à la réfection de la clôture du tennis et à la surface du terrain de tennis du haut.
- c) Vidange des fosses septiques: Un participant souligne qu'en attendant un règlement sur cette question, il serait judicieux de prévoir une solution facile; que la Ville demande aux deux firmes qui font la vidange de lui remettre une copie de chaque facture qui serait alors versé au dossier détenu par la ville pour chaque résidence
- d) Cours de Wakeboard au Camp de Portneuf. Un participant informe l'assemblée que dans le dépliant publicitaire du Camp il est fait mention de cours de wakeboard. Ceci entre en contradiction avec la volonté de l'APLSI d'éviter des activités commerciales de ce type. Un membre du Bureau de direction indique que des pourparlers sont entrepris à ce sujet avec le directeur du camp. D'une part, il s'agit d'un essai et d'autre part, le directeur s'est engagé à ce que cette activité se déroule au milieu du lac mais la situation demeure sous surveillance.
- e) Recrutement des nouveaux résidents. Un participant souligne que par le passé chaque directeur était affecté à un secteur du lac et que les directeurs se faisaient un devoir de rencontrer personnellement chaque nouveau résident. Malgré l'absence de représentation par secteur, il suggère que cette procédure qui portait ses fruits soit reprise par les membres du bureau de direction.
- f) Félicitations et remerciements au Bureau de direction. Il est proposé par Johanne Simard secondée par André Martin que l'assemblée remercie et félicite les membres du bureau de direction pour l'excellent travail accompli durant l'année.

Résolu à l'unanimité

14.- Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Sur une proposition de Michel Fleury, appuyé par Claude Plamondon, Gilles Hardy est proposé comme président d'élection et André Martin comme secrétaire.

Résolu à l'unanimité

15.- Élection des directeurs

Le président d'élection informe d'abord que, selon les règlements de l'Association, les sièges en élection cette année portent les numéros pairs. Le mandat est de deux ans. Un siège impair est par contre à combler pour un an suite à la démission de Pierre Gauvin.

Il vérifie ensuite si les directeurs et directrices occupant les sièges pairs désirent renouveler leur mandat pour les deux prochaines années. Ce tour de table permet de constater que Jacques Plamondon, Marcel Paré, Jacques Proulx, Serge Thibault, Jean-Pierre Thiffault, Mathieu Godin et Anne Saint-Gelais se portent toujours volontaires pour être directeurs.

Gilles Hardy procède par la suite à la mise en candidature et à l'élection. Les résultats sont les suivants :

No siège	Candidat	Proposeur	Secondeur	Acceptation
2	Jacques Plamondon	Michel Fleury	Jacques A Bilodeau	Oui
4	Marcel Paré	Henriette Cayer	Antoine Lacoursière	Oui
6	Jacques Proulx	Jacques A Bilodeau	Alain Bardenet	Oui
7	Johanne Simard	Ginette Charette	Michel Fleury	Oui
8	Serge Thibault	Berthier Thibault	André Julien	Oui
10	Jean-Pierre Thiffault	Marcel Paré	Serge Thibault	Oui
12	Mathieu Godin	Jean-Guy Bernier	Albert Allard	Oui
14	Berthier Thibault	Louise Leclerc	Henriette Cayer	Oui
16	Anne Saint-Gelais	Nicole Hardy ?	Henriette Cayer	Oui

Comme aucun autre candidat n'est proposé, le président d'élection met fin à la mise en candidature et déclare élus mesdames Johanne Simard et Anne Saint-Gelais ainsi que messieurs Jacques Plamondon, Marcel Paré, Jacques Proulx, Serge Thibault, Jean-Pierre Thiffault, Mathieu Godin et Berthier Thibault.

16.- Clôture de l'assemblée

Comme tous les sujets à l'ordre du jour ont été discutés, la clôture de l'assemblée est proposée par Bernard Montpetit appuyé par Jacques Proulx

Résolu à l'unanimité

Les administrateurs sont invités à participer à la première réunion du nouveau bureau de direction afin de procéder à l'élection des officiers de la Corporation.

André Martin,
Secrétaire de l'assemblée

